

NATUSOL E

Aliment complémentaire diététique pour volailles et porcs.

Prévention des déséquilibres nutritionnels dans les régimes de transition

Cet aliment est strictement réservé à l'espèce ou catégorie d'animaux indiquée.

COMPOSITION

Chlorure de sodium, Chlorure de magnésium

CONSTITUANTS ANALYTIQUES

Humidité produit fini 98 %, Protéine brute 0.1 %, Cellulose brute 0.2 %, Matières grasses brutes 0.1 %, Cendres brutes (mat. minérales) 0.8 %, Lysine 0.00 %, Méthionine 0.00 %, Sodium 0.26 %, Sélénium total 225 mg/kg

ADDITIFS

OLIGO-ÉLÉMENTS

Sélénium (Sélénite de sodium) (3b801) 225.00 mg/L.

ARÔMES

Mélange de substances aromatiques.

MODE D'EMPLOI

VOLAILLES :

NATUSOL E s'utilise en complément de la ration alimentaire pendant 3 à 5 jours, une fois par mois.

Diluer le produit dans l'eau à hauteur de :

- Poulet et dinde : 750 ml pour 1000 l

Soit un apport de :

- 0.07 et 0.20 ml/poulet/jour (< 14 jours et > 14 jours d'âge)

- 0.10 et 0.53 ml/dinde/jour (< 28 jours et > 28 jours d'âge)

* Pour les autres espèces aviaires, se rapprocher de votre référent technique

TRUIES GESTANTES (2 modes de distribution) :

- 3 ml/truie/jour pendant 4 jours sur tout le troupeau

ou

- 3 ml/truie/jour pendant 3 jours 4 semaines avant mise-bas

Renouveler 3 ml/truie/jour pendant 2 jours à l'entrée en maternité

PORCELETS :

0.9 ml/porcelet/jour pendant 10 jours

PORCS ENGRAIS :

2.5 ml/ porc engrais/jour pendant 10 jours

Avant utilisation et avant prolongation de la durée d'utilisation, il est recommandé de consulter un expert en alimentation ou un vétérinaire.

0.0 % de la matière sèche sont des ingrédients d'origine agricole., 0.0 % de la matière sèche des ingrédients d'origine agricole proviennent de l'agriculture biologique., 0.0 % de la matière sèche des ingrédients d'origine agricole sont en conversion vers l'agriculture biologique., 0.0 % de la matière sèche des ingrédients d'origine agricole sont des ingrédients d'origine agricole non biologique et non en conversion vers l'agriculture biologique, Certifié par Bureau Veritas Certification France, FR-BIO-10, Peut être utilisé en agriculture biologique conformément au règlement (UE) N° 2018/848., Conserver hermétiquement dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière, pendant une durée maximum de 6 mois après ouverture, Dans le cas où le poids net n'apparaît pas sur l'étiquette, il est indiqué sur l'emballage ou sur le bon de livraison.

Fabriqué par un site certifié OQUALIM-RCNA.

MIXSCIENCE

7 avenue René Cassin - ZI de Bellitourne - AZE

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE -

FRANCE

Agrément n° : α FR 53-014-805

Tél + 33 (0) 2 43 07 42 44



Agrément n° : α fr 53 014 805